ART. PREMIER N° 3174

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 3174

présenté par M. Lioger

à l'amendement n° 3144 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer à la référence	À	l'alinéa 6	, substituer	à la	référence	:
---	---	------------	--------------	------	-----------	---

« 1° »,

la référence :

« 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.